

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Avec la permission du Sénat :

Le sixième article de l'ordre du jour a été appelé, et

Le bill (192) intitulé: "Acte concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de Montréal", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, a proposé :

Que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Frost a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Le septième article de l'ordre du jour a été appelé, et

La Chambre a pris en considération les règlements promulgués par le Gouverneur en conseil, sous l'empire de l'article 47 de l'Acte des Terres fédérales, applicables au Territoire du Yukon.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dits règlements soient approuvés.

Avec la permission du Sénat :

Le huitième article de l'ordre du jour a été appelé, et

La Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial chargé de préparer les prières qui doivent être dites au commencement de chaque séance.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Frost, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat :

Le douzième article de l'ordre du jour a été appelé, et